



Réunion Filialisation du 20/05/2020

Contexte

L'idée de la filialisation de l'activité concurrentielle de l'ONF trouve son fondement dans le rapport de la mission interministérielle de 2019.

Sur un texte de près de 450 pages, le gouvernement a retenu comme arbitrage 4 propositions : la filialisation, la privatisation de l'emploi et la rationalisation des fonctions supports et du conseil d'administration.

Pour la CGT cela est lourd de sens !

Pour la mission de 2019, la filialisation était nécessaire pour assurer la transparence des coûts et dépenses ainsi que le respect du droit à la concurrence.

Pour la CGT, ces arguments sont pour le moins discutables. L'opacité des finances de l'Office tient plus du choix de la direction que d'une impossibilité structurelle. Le droit à la concurrence est déjà respecté par les agences travaux actuelles étant donné que les prestations contractuelles de l'ONF font l'objet de devis et de procédures particuliers.

De plus, on voit à l'heure actuelle des crédits ONF utilisés pour les remises en état de dégâts, la création d'infrastructures, et même la logistique de filiales actuelles de l'ONF (ONF énergie, Sessile...) **Où est la transparence des coûts ? Ce sont pourtant des filiales !**

Aujourd'hui, vous nous proposez de mener une discussion sur la filialisation, à laquelle nous ne participerons pas. Nous observerons les échanges car notre devoir est d'informer nos collègues.

Voici pour nous les raisons pour lesquelles nous refusons d'entendre parler de la filialisation des activités concurrentielles qui sont antagonistes à notre projet d'établissement pour l'ONF !

Tout d'abord, on l'a bien vu, ce projet de filialisation est une demande de l'Etat, qui sur 450 pages de propositions et d'analyse, a retenu 4 idées. Qui ne sont pas issues d'une volonté de pérenniser un service public, mais de poursuivre la casse

institutionnalisée de celui-ci ! L'Etat a encore sur le cas de l'ONF obéit aveuglement au dogme néo-libéral « privatiser les recettes, nationaliser les déficits ».

Comme cela s'est fait pour l'hôpital depuis des années, en Mars 2020 on se rend compte de la limite de l'exercice ! Pour l'ONF ça sera en 2050....

Il y a pour nous un antagonisme total entre le projet de filialisation et le projet que nous avons pour le service public forestier. La CGT-forêt défend l'inclusion au régime forestier des travaux et études comme partie intégrante de la gestion sylvicole. Pour nous, cela est garant d'une qualité de prestation qui ne pourra pas être égalée dans une structure, même semi-privée, pour des raisons de rentabilité et d'objectifs, ainsi que de suivis.

Les conditions de travail risquent de se dégrader. Avec des impacts sur la sécurité des personnels de la filiale, dont les activités sont notamment les travaux de bûcheronnage, de sylviculture et d'élagage, qui sont des métiers à risques. L'investissement de la filiale ne sera plus le même vis-à-vis de l'ONF, ce qui occasionnera une perte de la qualité des prestations. Le recours aux entreprises privées deviendra la norme et ce sera la loi du moins cher qui règnera, c'est déjà ce que l'on observe sur les marchés publics pour l'exploitation des bois.

Cette filiale concernera près de 40% de nos collègues qui quitteront l'ONF et avec eux des compétences essentielles à la gestion forestière et à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Le pire de tout cela, c'est que si la Filiale n'arrive pas à s'adapter à cette concurrence, ce sera un motif suffisant pour s'en séparer...

Les intérêts présumés de cette filialisation ne valent pas le risque des pertes de compétences qui serait engendré par la création de cette structure.

C'est une **HONTE** pour nos collègues de tout statut qui s'investissent dans la gestion des forêts publiques. C'est renoncer à une gestion publique de la forêt dans son ensemble et pour la CGT-forêt c'est **inacceptable** !

Pour revenir sur la méthodologie

Le travail d'un cabinet d'études est d'interroger les différents partenaires, avec une posture d'impartialité. Pour permettre une expression libre et entière, les contacts devraient être pris avec chaque organe exécutif de chaque syndicat de la même manière, et sans être chaperonné par l'administration.

Pour la DG « Cette réunion permettrait un premier échange sur la méthode, le calendrier, le premier état des lieux et premiers éléments d'analyse du cabinet Bearing Point et surtout les points de vigilance ou d'attention que vous souhaitez voir pris en compte. »

La méthode et le calendrier, cela ne nous concerne pas puisqu'on ne veut pas participer à la destruction de la qualité des travaux forestiers et des études.

Un premier état des lieux fait par le cabinet sans avoir commencé le travail, c'est un état des lieux du donneur d'ordre, donc présentable au CTC normal.

Et pour les points de vigilance et d'attention, que le cabinet vienne nous voir directement !

Ces décisions émanent du gouvernement et seront encore une fois dogmatiquement appliquées par notre direction. Le travail a commencé depuis l'année dernière et c'est seulement maintenant que l'on vient nous mettre devant le fait accompli de décisions déjà prises.

L'expertise proposée (chiffrée à près de 160j d'experts et avocats) ne servira qu'à accompagner la mise en place de cette filiale et à faire avaler la pilule aux syndicats.

Nous ne serons pas de ceux-là !